

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DE COMPENSATION AVS RENOUVELLE SA CERTIFICATION EQUAL-SALARY

Vevey, le 26 juin 2020 – La Fondation EQUAL-SALARY est heureuse d’annoncer que **La Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS (CCVD)** a obtenu la certification EQUAL-SALARY pour la 2^{ème} fois consécutive. Après avoir passé avec succès l’analyse statistique de ses salaires, la CCVD s’est soumise à l’audit interne confié à PwC et a prouvé qu’elle pratiquait l’égalité salariale entre les femmes et les hommes.

« *Qu’une institution cantonale comme la CCVD se fasse certifier pour la 2^{ème} fois consécutive est un signal fort pour la Suisse. A l’aube de la mise en application de la nouvelle LEg (Loi sur l’égalité) la CCVD se place en leader et montre la voie à suivre.* » commentait Véronique Goy Veenhuys, Fondatrice et CEO de EQUAL-SALARY

« *Les valeurs d’équité et de respect envers nos collaboratrices et collaborateurs sont le fondement de notre culture d’entreprise. Le principe de l’égalité salariale est depuis longtemps inclus dans nos pratiques et le renouvellement de la certification EQUAL-SALARY permet de démontrer l’importance que nous y accordons.* », ajoute **Fabienne Goetzinger**, Directrice de la Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS.

L’égalité salariale en pratique...

Alors que la plupart des entreprises affirment payer les femmes et les hommes équitablement, l’écart salarial est toujours proche de 23% à un niveau mondial, atteignant en moyenne 16,2% en Europe¹. En Suisse, l’écart salarial se monte à 19,6 %².

...et en particulier dans le domaine de l’AVS :

Le manque à gagner des femmes découlant des discriminations salariales se monte à 7,7 milliards de francs par année (en Suisse). Les cotisations à l’AVS des employeurs et des employés s’élevant au total à 8,4%, il en résulterait, en cas d’égalité absolue, des recettes supplémentaires de 646,8 millions.³

A propos de la Fondation EQUAL-SALARY

EQUAL-SALARY est une fondation à but non-lucratif établie depuis 2010. Elle est l’unique procédure de certification basée sur une méthodologie transparente et robuste à se concentrer sur l’égalité salariale entre les femmes et les hommes. Le développement de la certification EQUAL-SALARY a été soutenue financièrement par le Bureau fédéral de l’égalité (BFEG) et sa méthodologie a été utilisée comme référence dans un arrêté du Tribunal Fédéral Suisse. Elle est la seule certification pour l’égalité salariale reconnue par la Commission Européenne dans un rapport sur l’écart salarial. EQUAL-SALARY est membre d’EPIC - Coalition Internationale pour l’Égalité Salariale et du Pacte Mondial des Nations Unies.

A date, la Fondation EQUAL-SALARY a complété plus de 90 procédures de certification à travers le monde. Plusieurs entreprises certifiées ont renouvelé leur engagement, démontrant ainsi une forte volonté de promouvoir la justice, renforçant la confiance et le respect de leurs employé-e-s.

¹ Source: eurostat Juin 2018, basé sur les données de 2016

² Source : BFEG/OFS Janvier 2019, données 2016

³ Source : www.letemps.ch

EQUAL PAY IS A BASIC HUMAN RIGHT. LEAD BY EXAMPLE.

En tant qu'employeur EQUAL-SALARY, une organisation est en excellente position pour attirer et retenir les talents et pour prouver qu'elle respecte les règles de bonne gouvernance.

Le processus de certification EQUAL-SALARY, symbole d'excellence

Comparable à un ISO pour les salaires, le processus de certification inclut deux phases. Premièrement, des experts mandatés par EQUAL-SALARY réalisent une analyse des données salariales basée sur une méthodologie développée en collaboration avec l'Université de Genève.

Deuxièmement, si les résultats de l'analyse montrent un écart salarial moyen en-dessous de 5%, un audit est réalisé par PwC, notre partenaire d'audit principal. Durant cette phase, en s'appuyant sur le référentiel EQUAL-SALARY, PwC évalue l'engagement de la direction générale pour l'égalité salariale et l'implémentation de processus de Ressources Humaines permettant notamment d'éviter les biais de genre. Afin d'être totalement inclusif, un sondage auprès des employé-e-s de l'entreprise et des interviews individuels complètent la procédure. Seules les entreprises ayant rempli toutes les exigences de la procédure reçoivent la certification EQUAL-SALARY, synonyme d'excellence dans le domaine de l'égalité salariale.

La certification EQUAL-SALARY permet aux entreprises de vérifier et de communiquer qu'elles paient les femmes et les hommes de manière équitable. C'est une solution pratique et scientifique pour atteindre la transparence tout en préservant la confidentialité.

Contact presse
EQUAL-SALARY

noemie.storbeck@equalsalary.com

M +41 76 382 29 85